

E 384/15

Procès du Prisonnier

Correspondance Duvellet, juge

1759-1762 L 216 (13)

Monsieur

Monsieur le Juge Raymond

au Lieu

Et en son absence à Monsieur

le Secrétaire Nicolai

au Chenis

Echallens le 9^e août 1759.

Monsieur,

Il m'importe de savoir; si le voyage de M. l'Advocat
Rogelat aura toujours lieu par le chemin du Courant.
Dans ce cas selon ce dont je conviens avec lui et M.
Nicole au mois de May dernier à Berne; Je monteray
par eters à la Vallée depuis Morges où Je dois plaider
en Cour d'Appel le 2^e jour d'après; Mais si ce
voyage n'a pas lieu ou s'il a été renvoyé à une
autre fois, Je partiray le lendemain par Mondou
et peut être feray Je une course jusques à Berne
ainsi accordé moy Je vous prie un mot de réponse
en m'apprenant aussi quel a été le succès de
la Requête. J'ay l'honneur d'être avec estime
et dévotion.

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur
Dⁿ M. de Tallemant

Copie de missive

Reçue de M^{le} Chast.
Duchet par le Juge
Reymond le 3^e 9^{bre}

1759

Avec un extrait ou
Copie de Supplique

Echallens ce 30^e octobre 1759.

Monsieur.

Je n'ay point écrit à Mons^r le Docteur Prottelet, j'ignore encore s'il est à Berne ou à la neuville, soit aux environs ou il a une campagne dont il va chaque année faire la vendange. Je croyois d'aller à Yverdon, et de voir Mons^r Corevon avec lequel j'aurois eu l'honneur de conférer sur ce qu'il convient de faire dans les termes où on est le Proc^s de vos Communes; mais j'en ay été empêché par des Embarras et des voyages, et enfin par l'altération de ma santé qui depuis huit jours ne me pas permis de travailler à rien; Sansquoy je n'aurois pas attendu jusqu'à aujourd'hui à répondre à votre lettre du 17^e du courant qui ne m'est parvenue que le 23^e.

Vous trouverez cy inclus, ce que je voudrois insérer dans la première Requête, en le substituant à ce que j'y ay rayé en Crayon et croché en marge; qui doit être retranché au Cas que l'on prenne le parti de demander la levée d'un plan général de toute la Vallée que je trouve toujours Essentiel et nécessaire au soutien de votre cause par les différentes decouvertes auxquelles on pourra parvenir par cet ouvrage; dans les quatre objets principaux que j'indique en abrégé mais dont vous sentirez aisément toute l'Influence.

Je ne vois pas que l'on puisse vous refuser cette Requisition, dans un Proc^s si important surtout des qu'il est entre le Souverain et des Sujets &c. Il est vray que cette operation sera dispendieuse; mais si

L. E.

Le 28^e l'ordonnent elles ne penseront pas même à ce que je
vous en mettrai les frais à la charge des Comunes parce que dans
tous les tems Elle leur sera d'une grande utilité p^r la conservation,
Et l'exercice de leurs Droits;

Si vous vous bornés à insister sur la presentation de la Requête telle
qu'elle a déjà été présentée à Son Excell^{te} pour obtenir l'Accès, vous
trouverés encore ce Seigneur en votre chemin, au lieu qu'en lui faisant
apperevoir changement de fins et de Conclusions, Il ne persistera
peut être pas dans son refus; D'ailleurs on ne manquera pas de
vous opposer comme la déjà fait Monsieur le Commissaire General, que
l'artile de la Sentence de l'Illustre et Supreme chambre des apellation,
qui condamne le plan de M^r. Lecoultré étant en appel comme le reste
du Procés, vous pouvés toujours vous en servir, et en soutenir le
bien être Jusques à Arrêt definitif, sans besoin d'aucun appointement;
Et je vous avoüe que je le croy ainsi; apres surtout les demarches
que vous avés tenu pour en faire ordonner la verification, que l'on
poura eneor offrir au plaüd de la Cause; et dans les informations
En faisant valoir les Profes. d'Acces sur l'opposition de l'Illustre
chambre des Bois;

Il n'en est pas de même de la demarche d'une Carte generale de
la Vallée, dans l'Etat et telle qu'elle étoit aux époques les plus
contemporaines à l'abergement de 1543. à forme de ce qui peut
resulter des Titres, et des authours de ces anciens tems; C'est un
moyen presque infailible de mettre la verité dans tout son jour,
et de decouvrir les objets dans leur Etat primitif, et depossillés de tout ce
dont.

dont le laps de tems, et les différentes variations survenues, l'ont enveloppé; le moyen de beaucoup Supérieur à des Plans qui n'ont point encore été indiqués sur le Bureau; Proposez le & vous serez voir que vous ne cherchez que la Lumière et la Justice; Et si on vous refuse l'entrée au Tribunal Souverain par Suppliee quil soit mis en oeuvre, vous en tirerez en son tems des consequences qui ne pourront que vous être favorables.

Je vous conseille donc de faire mettre au net un double de Requete à forme du changement y joint, de vous rendre inuilement à Yverdon aupres de M^r Corveon pour avoir ses idées là dessus; Mais à quelle des deux, de la premiere ou de celle y que vous vous déterminiez; Il faut necessairement que vous fassiez le voyage de Berne; et vous pourrez encore vous décider sur le choix conformement à ce que vous dira M^r Rollet et à ce que vous pourrez decouvrir sur les lieux; Que si en abandonnant l'une et l'autre des demarches projetées, Il ne s'agit que de faire marquer la Journée, ou d'un simple acte de diligence, le voyage n'est pas necessaire, Et il suffira d'envoyer une Procureur. Vous pourrez prevenir Monsieur Rollet qui sera vraisemblablement de retour dans la Capitale à la fin de cette semaine en luy écrivant par le Courier de Mardi et en luy envoyant copie de la Requete changée; Et de cette lettre; Vous aurez la Reponse le vendredy 9. au matin à Yverdon si vous le priez de l'adresser chez M^r Corveon; & vous trouvant là vous pourrez partir tout de suite par arriver le Samedi 10. ou s'il n'y a pas lieu
ou.

au voyage; envoyer la Procure par le Courrier du même jour
9. apres midi; J'ay l'honneur d'être parfaitement:

Monsieur

Votre tres humble et tres-
obeissant serviteur

Signé Du Veluz Chatelain,

J'ay appliqué avec des oublis le
changement projeté; sur la partie
de la Requete dont il devoit tenir
la Place.

Copie de la minute

Reçue de Mr le Chatelain

Duveluz par le Sieur

Reymond le 3^e 9^{bre}

1759

Avec un extrait au
Conseil de Supplément

A Monsieur

Monsieur Delli nicole

au Menit 66

E Mallens a Cjuint
1780

Monsieur

J'ai reçu la lettre que vous avez fait l'honneur
de m'envoyer j'ai eu de voir vous
dire pour justification sur ce que vous
dites Mr qui ne vous a point répondu
qu'il n'a point écrit à E. Mallens depuis le mois
d'avril 6 jours à E. Mallens il est approuvé
facilement à bien de son indigne de tout
que lui la fin du mois d'octobre je lui
enverrai votre lettre à laquelle il répondra
à l'adresse
considérerai je lui avec une parfaite

Monsieur

Vostre humble
ambassadeur
Duvelus nee Gando

Cher Monsieur

Monsieur Meyland, Ch^e.
Monsieur le Banneret
Imhoff = à Berne

Vevay le 25^e Nov^r 1760.

Monsieur, Monsieur

Le somme de 2000^e livres francs que vous m'avez
envoyé d'ordre de M^r le Curé de Nivernais n'est parvenue
à mon épouse pendant mon séjour ici où elle m'en
a donné avis; Je vous suis obligé de votre exactitude
à vous offre en toute occasion ce qui peut de dépendre
de moy; qui seray toujours charmé de vous prouver
que je suis bien sincèrement;

V^r Monsieur, et cher ami

Votre très humble
et très obéissant serviteur
D^r M^r de Châlon

of Cher Monsieur

Monsieur le Secrétaire

Nicole

87

Par Romainmôtia au Cherist

Vevay ce 23^e Aoust 1760

Monsieur, Cher ami,

Pend^{ant} mon séjour ici où j'étais, dès le 15^e du mois.
mon épouse a reçu de M^r. Meyland les
deux cents francs que vous luy aviez donné ordre de
me livrer à Berne;

Je seray à Echallens, dès Mardy soir au Jeudi soir
suivant; et dès le Samedi matin d'après, jusques au
Mardy suivant, que je seray obligé de revenir ici;
peut être il n'y aura pas cette intervalle d'absence;
mais vraisemblablement elle aura lieu pour un petit
voyage à Moudon. Vous pourriez donc partir le 26^e;
et au cas que vous ne puissiez pas finir ce que vous
aurez à faire; nous en reprendrons la suite le
30. à mon retour de Moudon; En attendant, vous-
ami's deus

deux jours pour apprendre à connaître vos querelles,
ou vaquer à quelques affaires que pourriez avoir aux
Environ,

Je fais une véritable fête d'avoir l'honneur de
vous voir, et de vous assurer de la parfaite

considération avec laquelle je suis
détu,

O Monsieur, et cher ami,

Votre très humble, et
très obéissant serviteur
Dⁿ de la Roche-Beaucourt

Monsieur
Monsieur le Secrétaire
Nicole

à Rouen

Châlons le 27. 9^{me} 1765

Monsieur et mes chers amis,

Tous sorts d'inconvénients ont mis obstacle à faire votre
factum; d'abord les ouvrages internes de son? Hesthique
est reparti seulement Lundi; le mort de ma belle mère
qui a donné lieu à des arrangements d'hoirie, et à des
visites; et qui succroit le malheur que ma femme
a eu de faire une fausse couche dont les suites dangereuses
la retinrent au lit; voilà tout ce qu'il y a
pour de l'en empêcher de paraître; Ce n'est donc
qu'aujourd'hui à l'issue de la Cour que je suis parvenu
à venir à Combray pour la suite de votre composition
que je n'abandonnerai pas jusqu'à ce qu'elle ne soit finie; le
vous dire qu'il vous conviendrait de renvoyer votre
d'après ce que vous desirait plus; Et je trouve très
utile que vous passiez ici; Je m'attends d'être
sans réserve et avec un entier dévouement.

Monsieur et mes chers amis

Je suis autant fâché que vous
de tous ces malheurs et obstacles

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Du Veslay Châlons

À Monsieur
Monsieur le Secrétaire
Nicole; qu'il a.

à Romainmôtie

Echallons le 24^{me} 8^{me} 1760.

Monsieur, et Cher ami;

J'étois tout surpris de ne recevoir aucune de vos nouvelles.
Je vous ay attendu sur fin d'août, et au commencement
de 7^{me} comme les Juifs attendent le messie; méme même
abstenu à ce sujet de quelques voyages;
Vous me trouvez; une grande miracle; ch's moy à Echallons
où en conséquence de la vôtre j'ay jure d'avoir le honneur
de vous voir ce soir, ou demain matin je le dirai;
J'ay celuy dit sans reserve;

Monsieur; et Cher ami

De la très humble
et très obéissant serviteur
Du Vellez

Monsieur

Monsieur le Secrétaire

Nicola,

au Benet

Vos Lettres m'ont fait embarras mon idée étoit
de lui donner toute nouvelle; ou J'aurais fait
entre la plus grande partie des Vers de votre
mémoire; mais sous une forme différente; de
que Je vis que votre pensée étoit que vous
venez de reprendre les pages au format
de la semaine d'où nous sortez; Je
compris que Je n'avois que le temps suffisant
pour remplir mon plan; Je dis donc à mes
l'ouvrage; et vous me tenez du côté
des Changements principaux à faire
au manuscrit; mais il n'y a que de possible
toucher sans tout refaire; ou J'aurais
fait un ouvrage entier; il n'a pas
qui il conviendrait un peu de l'ancien. Adieu

Il y a quelques observations en crayon que
j'ay fait en marge;
Lorsque j'ay vu que vous n'êtes pas venu,
Et qu'il ne m'arrivait pas de possible de
me rendre Study à votre dernière
déplorable; Je me suis résigné de vous
pour continuer mon Plan; parce que
Je ne puis le reprendre maintenant
étant obligé de partir aujourd'hui pour
Vevay; ou Je seray tout la semaine.
Je laisse vos Papiers en ordre afin qu'on
puisse les remettre si vous les avez, qu'on
ou demander; Je garde le commun
ou plutôt de que j'avois déjà fait afin
de continuer mon travail; Si vous pouvez
me faire le mémoire, et de Copier ^{de suite}
principaux

gracieux grand; J'avenue, toujours; Et il m'y a
que le dernier main à m'aller à mon arrivée
à Bern, Il y a toute apparence que je
partirai dans 12 ou 15 jours avec
le Sieur de St. Roch; Et si vos
affaires le demandent je partirai encore
de quel que jours mon départ; Les
jours que vous serez dans la capitale
seront employés à vous appointer avec
l'impression des Pitts; Celle du fait
ne sera pas autant; Et j'aimerois
mieux que celui de M. Chamberlain
vire le fond le premier; Je continue
de la avec tout le dévouement et la
-sation possible;

Monsieur

St. Roch
et si possible
De St. Roch

Etchallens le 29. X. 1769.

Monsieur, et les Chers Amis,

J'aurois préféré que votre Procès eût été porté au Conseil
Souverain sur la fin de février ou environ; à supposer
qu'il ne se fût point présenté d'obstacle, ou d'opposition,
au sujet des Titres à imprimer;

Si on élève un Incident sur l'usage; & la production
de l'Arrêt de 1527: ainsi que le refus du Seigneur
Commissaire Général de vous donner Copie de l'original
latin semble l'annoncer; Il y a bien des raisons à
dire en votre faveur; 1.^o Les Titres qui déposent aux
archives du Comissariat de 1787 sont censés connus
& publics; et dès là doivent être réputés produits aux
Procès conformément au Système de l'illustre Chambre
des

Chambre des Bois elle-même p. 41. de la Procédure, est:
1. de l'Indication des pièces fournies avec la demande;
2. M. le Rapport fait implicitement usage de ce
Titre p. 29. et 30. lorsqu'il veut donner p. 31. même
de l'Abrogent. de 1549. ce qui avoit fait la matière
du Procès qui avoit précédé; Sur les prétentions
de Adversins, et de Auziquy en vertu de quelques
titres particuliers; titres qui se réduiroient présentement
à une Emphytéose de 1527. comme est à voir par celle
de 1549. Donc elle n'est point étrangère au Procès, ny
nouvelle; 3. Les Communes à leur tour l'ont employé
p. 55. Et ont offert communication de la Logie française
qu'elles en ont; Sans que cet article ait de l'ingé-
rence de nouveauté; de manière qu'il est acquis; et doit
être

Je suis charmé que vous pensent vous l'ait veillé; et qu'ainsi
l'ouvrage pourroit devenir inutile en tant qu'il
J'en ay 28. à 30. pages de faits; qui n'ont pas grand besoin d'être
étendus et l'ouvrage de 1527. est admis; Lorsque J'auray
l'honneur de voir Mr. le Docteur Rosset et auquel J'ay prié
de faire agréer l'assurance de mes obéissances très humble.
Je luy diray, et espère de luy faire comprendre par un
le mémoire ne peut s'exprimer sous la forme qui
luy a été donné; en gros Il fournit d'excellents maté-
= riaux; mais il y a adjointes un des endroits, le dit en
Et d'autres; La méthode peut beaucoup s'en gagner
ou perdre à la force des raisonnements. Voilà pour
= quoy l'arrangement des moyens est souvent très
essentiel; et c'est ce qui arrive dans votre cause
comme en general dans toutes celles qui sont chargées
de faits, et de ^{plus que de toutes autres} faits, tend ^à progression bien ordonnée
porte les choses à un point d'indivision; la vieillesse
se noient et se confondent si on n'a pas
soin de l'observer;

Je ne suis point au Juste quand Je me en dray
à Berne; mais dès mon arrivée vous nous
entendrez, Mr. Rosset, et moy sur ce qui
y aura de mieux à faire; en attendant apprenez
moy

H. A. O. Monsieur

Monsieur le Secrétaire

Nicole; Chez monseigneur

le Bannet Des Hoff

à Berne

87
à Monsieur

Monsieur le Secrétaire
Nicole

Par Romainmôtin au Chenit, en
la vallée du Lac de Joux

Berne le 4^e avril 1762

Monsieur, et très Cher Ami

Je ne vous entretiens d'aucun pas sur le Jugement de Provis -
de vos Comptes; sur ses circonstances; et sur la manière
de s'y prendre pour tâcher d'obtenir dédommagement d'une
partie des frais; avec une explication précise, et authentique
sur la nature, et l'étendue du droit d'usage; de
sems ne me le permet pas; nous aurons un Populiste
moy avant mon départ une conférence, après laquelle
Je vous en envoie; ou il seroit même peut être bon
d'avoir une entrevue au Corps;

Vous m'avez fait espérer lorsque vous partîtes de
Compte de 3.000⁰⁰ cent francs; cependant vos Maîtres
ne m'ont rien livré; Mr. Galey me promet à son départ
de changer Mr. son frère de Morgez de m'en voyer un
vingt

Vingt, à vingt cinq Louis neufs; Je n'ay rien reçu, non
plus qu'aucune Réponse à l'envoy de mon compte
que Je leur adressay il a huit jours à la maison de
Ville de Rouen même que nous en étions convenus.

Je leur réiterois de me faire parvenir le plus tôt
et incessamment, autant d'argent qu'il est possible;
et que par le surplus Je les priois de s'arranger de
manière à n'en pas différer le payement, parce
que Je me trouve dans des circonstances à en avoir
besoin.

Je vous avoue que Je suis surpris de leur silence
et de leur inaction à tous ces égards puisqu'ils ne
doivent pas ignorer qu'une partie de cet argent étoit
nécessaire ici, et que Je dois quitter cette ville avant long.
u

ce qui s'effectuera mardi, ou mercredi, ainsi est à Mordon
où il faudra me faire tomber; mon acquittement soit
par le courrier; soit par des amis; à moins qu'en
dernier cas je abrège le trajet; ils ne se remontent
à Chartres le jour de la foire de Courtenay
Je me rendrai; mais qu'il faudra m'en donner
avis;

Je vous prie instamment de donner vos soins à ce
qu'il n'y ait pas de retard; des circonsstances imprévues -
me mettent dans la nécessité de presser; j'en serais
détre avec dévouement;

Monsieur, et Cher Ami

Votre très humble, et
très obéissant serviteur
Dⁿ V^l L^l J^l